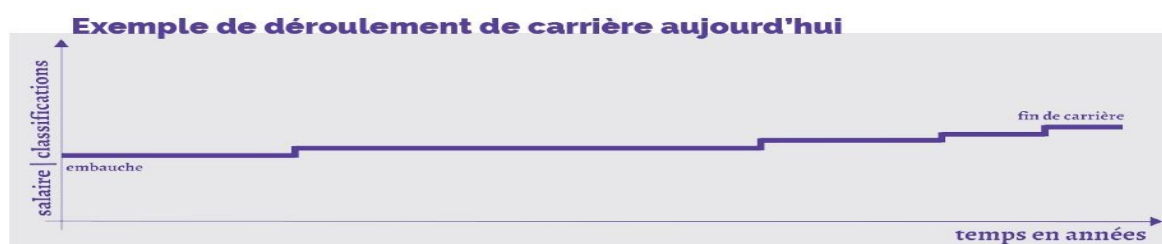


Salariés de la métallurgie, pour nos retraites, notre convention nous devons être dans l'action !

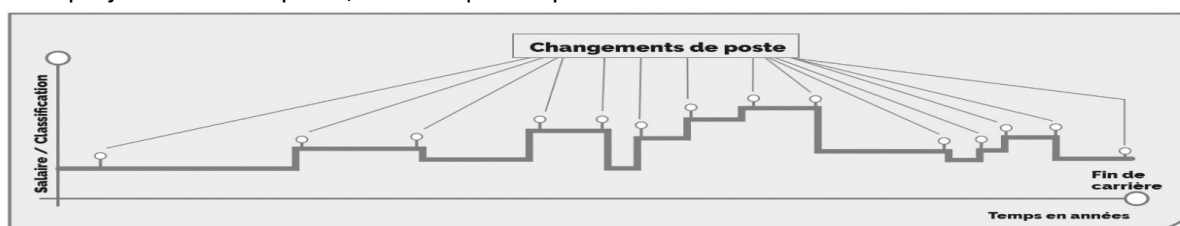
Le financement de notre système actuel de retraite échappe à la finance (assurances et fonds de pension). Il est fondé sur la répartition de la richesse créée par le travail et la solidarité entre les générations. Une réforme mise en place pour démanteler ce système par répartition au profit de celui par capitalisation. Voilà le véritable objectif du gouvernement et du patronat !

Comme si cela ne suffisait pas, cette réforme des retraites serait la double peine pour nous métallurgistes ! Pourquoi ? Si l'UIMM passe son projet de convention avec le paiement au poste, la suppression des seuils d'accueils..., nous aurons de facto des carrières plus chaotiques. Avec le calcul de la pension sur toute la carrière nous perdrons doublement ! Des schémas pour être plus explicite :



Cet exemple image le déroulement de carrière possible aujourd'hui. Au moment de son embauche un salarié a un coefficient (en fonction de son diplôme, expérience, poste ...), puis il peut espérer des changements de coefficient. Son salaire de base ne peut pas descendre, il suit lui aussi une progression sur la carrière.

Si le projet de l'UIMM passe, voici ce qu'il risque d'arriver :



Dans cette exemple nous constatons que :

- Le diplôme du salarié n'étant plus pris en compte, c'est uniquement le poste qu'il occupe qui détermine sa classification.
- A chaque changement de poste, le salarié a une nouvelle classification, il peut donc évoluer mais et c'est nouveau, régresser.
- Comme son salaire est lié à son poste, lui aussi évolue en fonction de l'emploi occupé.

Avec le système voulu par l'UIMM, il est impossible de se projeter, rien ne garantit votre salaire ou votre classification. De plus, avec le projet de réforme des retraites voulu par le gouvernement, c'est la double peine puisque, avec la retraite par points, la valeur du point étant variable, l'éventuelle baisse des salaires ferait baisser mathématiquement le montant de la pension.

D'ailleurs le gouvernement lui-même annonce : « *La valeur du point serait indexée sur les salaires et fixée chaque année, en fonction de la situation économique et démographique* ».

Ceci ne garantirait en rien le niveau des pensions. Le gouvernement annonce que l'âge d'équilibre à atteindre pour ne pas avoir de décote reculerait avec le temps. **Les salariés seraient donc contraints à choisir entre leur âge de départ et le montant de leur pension. Pour rappel 50% des plus de 60 ans sont au chômage !**

Il existe d'autres solutions, mais ce gouvernement refuse de les entendre !

Nous revendiquons un socle commun qui prend en considération la pénibilité, l'égalité femmes/hommes, la précarité du parcours professionnel...

Pour rétablir la retraite à 60 ans avec 75 % du dernier salaire, il y a de nombreuses sources de financement et notamment :

- **Une hausse modérée des cotisations** suffirait à financer le retour de la retraite à 60 ans. Par exemple pour un cadre, il faudrait chaque année augmenter la cotisation de 10 €/mois (dont 6 € à charge de l'employeur) pendant les 25 prochaines années. $10 \times 12 \times 25 = 3000€$ soit beaucoup moins que la perte que chaque salarié aura annuellement sur sa pension si le projet du gouvernement passe !
- **La remise en cause des exonérations de cotisations sociales** dont bénéficient aujourd'hui les entreprises sans aucune contrepartie en matière d'emploi et de salaire, et qui dépassent maintenant les 83,6 Mds d'euros. De même, une vraie politique de lutte contre la fraude aux cotisations sociales permettrait de faire rentrer au moins 10 Mds d'euros dans les caisses de la sécurité sociale, comme vient de le démontrer la cour des comptes.
- **Sanctionner les entreprises qui ne pratiquent pas l'égalité salariale**, en mettant en place une surcotisation retraite pour toutes celles qui n'obtiennent pas 100/100 à l'Index égalité salariale...

Il existe d'autres solutions, mais l'UIMM refuse de les entendre !

- Réduire le temps de travail à 32H par semaine dans la métallurgie permettrait de créer au moins 220 000 emplois en CDI et améliorerait les conditions de travail de l'ensemble des salariés toutes catégories confondues, mais aussi générerait plus de cotisations retraites.
- Un salaire d'embauche minimum à 1800€ Brut (Smic CGT, base 32h) pour une personne sans qualification ni expérience reconnue.
- Au minimum le doublement de son salaire de base sur la carrière en euros constants.
- Une grille de classification avec des références aux niveaux de l'Éducation Nationale et ses diplômes avec la garantie d'une progression minimale de coefficient, au plus, tous les 4 ans.
- Prise en compte de la pénibilité

Ne soyons pas attentistes, ayons confiance dans notre force collective et mobilisons-nous pour que les progrès technologiques, la révolution numérique et l'intelligence artificielle, les nouvelles possibilités d'automatisation qui permettent des gains de productivité massifs servent le progrès social !

Pourquoi travailler pour le progrès technologique, pourquoi travailler plus vite si ce n'est pas pour travailler mieux et tous ? Il faut que cela serve à toute la société et pour nous offrir ainsi qu'à nos enfants, un monde plus juste, plus égalitaire, plus écologiste !

Alors oui pour toutes ses raisons, ouvriers, techniciens, ingénieurs, cadres de la métallurgie nous ne pouvons plus laisser détruire nos acquis sociaux. Nous vous invitons à participer nombreux et nombreuses aux assemblées de personnel, à vous exprimer, à participer aux arrêts de travail et aux manifestations.

Le 7 février tous devant le MEDEF / UIMM de Lyon pour gagner une convention collective de haut niveau et bloquer le projet de l'UIMM